

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 novembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 27 novembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS : 38

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 11

M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT
Mme Christine LEMOINE
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Achat de produits matériels et accessoires d'entretien et d'hygiène : convention de groupement de commandes avec la ville de Joigny, la Communauté de communes du Jovinien ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Joigny

MP/2024/99

Conseil communautaire du
27 novembre 2024

Objet : Achat de produits matériels et accessoires d'entretien et d'hygiène : convention de groupement de commandes avec la ville de Joigny, la Communauté de communes du Jovinien ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Joigny

(Voir la convention en pièce jointe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code Commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, pour des raisons d'optimisation de la commande publique, de constituer un groupement de commande réunissant la ville de Joigny, la Communauté de Communes du Jovinien, le C.C.A.S de la ville de Joigny,

CONSIDÉRANT que la ville de Joigny se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché « Produits, matériels et accessoires d'entretien et d'hygiène » pour la période 2025-2028,

CONSIDÉRANT que le marché public portera sur 5 lots :

Nom du Lot	Prestations
Lot n° 1	Hygiène cuisine
Lot n° 2	Entretien du linge cuisine-petite enfance
Lot n° 3	Matériel et équipement de nettoyage/entretien des surfaces
Lot n° 4	Collecte des déchets/divers
Lot n° 5	Produits d'entretien de la piscine

CONSIDÉRANT que la ville constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation et de notification,

CONSIDÉRANT que, en tant que coordonnateur du groupement ayant la qualité du pouvoir adjudicateur, le maire de la ville de Joigny, signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires en date du 18 novembre 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

- DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Jovinien, la Ville de Joigny et le C.C.A.S de la Ville de Joigny pour la période 2024-2028,
- DÉSIGNE** la ville de Joigny coordonnateur du groupement de commande,
- AUTORISE** le Président de la communauté de communes du Jovinien, ou son représentant dument habilité, à signer la convention de groupement de commande et tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier,
- AUTORISE** le Maire de la ville de Joigny, ou son représentant dument habilité, à signer le marché et tout document utile à l'exécution de la présente délibération pour le compte des membres du groupement.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

